

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 novembre 2016

PLF 2017 - (N° 4061)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-320

présenté par

Mme Sas, Mme Abeille, Mme Allain, Mme Attard, Mme Auroi, Mme Bonneton, M. Coronado,
Mme Duflot, M. Mamère et M. Roumégas

ARTICLE 56**Mission « Investissements d'avenir »**

Après l'alinéa 4, insérer l'alinéa suivant :

« 2° *bis* Le 2° du VI est complété par une phrase ainsi rédigée : « En cas de modification apportées à la répartition initiale des fonds, le Gouvernement indique au Parlement leurs motifs et leur incidences, notamment sur les appels de projets en cours. » ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement reprend la proposition n°2 de la Mission d'évaluation et de contrôle de Mesdames SAS et ROHFRITSCH, de juin 2016, portant sur Les programmes d'investissements d'avenir finançant la transition écologique.